

Envoyé en préfecture le 07/02/2024

Reçu en préfecture le 07/02/2024

Publié le 07/02/2024

Berger
Levrault

ID : 016-211601455-20240206-20240207-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE



Département de la
Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **Foussignac**

Séance du **06/02/2024**

Date de la convocation
29/01/2024

Date d'affichage
29/01/2024

Nombres de Conseillers

En exercice :
Présents :
Votants :
Absents :

OBJET : **2024-02-07 :** **Budget Multiple Rural -** **Affectation des résultats**

Vote A l'unanimité

Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous Préfecture de
Cognac
le : 07/02/2024

et publication ou notification du :
07/02/2024

L' an 2024 et le 6 Février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DEVIGE Georges, Maire.

Présents : M. DEVIGE Georges, Maire, Mmes : CHAPT Sabine, FOURNIER Alexandra, MM : BERNARD José, BONNET Matthias, BROGNIART Francis, LANDIER Sébastien, PINARD Laurent, PRUNIER Stéphane, SUTRE Sébastien

Absent : BOUILLER Dylan

Excusés : CHIRON Esther (procuration à DEVIGE Georges), ZIELINSKI Laetitia, BARDOU Julien (procuration à PRUNIER Stéphane)

Secrétaire : SUTRE Sébastien

Monsieur le Maire rappelle que les résultats de clôture de l'année 2023 pour le budget Multiple Rural doivent être affectés et propose l'affectation suivante :

compte 001 : 890.00 €
compte 002 : 34 793.66 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'affectation des résultats ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Affiché le 07/02/2024
Pour copie conforme:
En Mairie, le 07/02/2024

Le Maire,
DEVIGE Georges

